

CHAPITRE A

POURQUOI RÉNOVER LE RECENSEMENT ?

La rénovation du recensement de la population a été inspirée par la volonté d'améliorer le service rendu au public.

Traditionnellement, le recensement de la population a pour objet le dénombrement de la population de la France et la description des caractéristiques des personnes et des logements². Ces objectifs demeurent mais la rénovation doit permettre de les atteindre dans des conditions améliorées.

En outre, des considérations liées à la gestion des deniers publics et à l'opinion du corps social sur les collectes massives d'informations individuelles ont joué dans le sens d'une réforme en profondeur des modalités du recensement.

A.1 Mieux répondre aux attentes des utilisateurs de l'information

Comme toutes les sociétés avancées, la société française évolue vite. Les changements dans l'activité et la localisation des habitants y sont nombreux et fréquents. Or, l'ensemble des acteurs de la vie du pays, et notamment les acteurs locaux, ont besoin d'informations régulières et récentes pour assurer dans de bonnes conditions leurs politiques économiques et sociales.

L'exécution d'un recensement de la population tous les huit ou neuf ans ne pouvait plus suffire dans ces conditions. C'est ainsi que, lorsque les contrats de plan Etat-régions couvrant les investissements à financer à partir de l'année 2000 ont été discutés en 1998 et 1999, les informations disponibles au niveau local remontaient au recensement de la population de 1990 !

La rénovation du recensement a donc pour objectif de mieux adapter l'offre statistique aux attentes des utilisateurs. En cela, elle participe pleinement du travail permanent mené au sein du système statistique public pour améliorer ses instruments d'observation.

Au comptage organisé tous les huit ou neuf ans de façon exhaustive sur l'ensemble du territoire, le législateur a substitué, sur proposition du Gouvernement, une nouvelle méthode de collecte du recensement qui permettra de fournir chaque année des informations récentes sur la population et les logements de chaque partie du pays.

A.2 Mettre régulièrement à jour une information de référence, indispensable pour les décideurs

Par rapport à un recensement traditionnel, le recensement de la population ainsi rénové améliorera de trois ans en moyenne la fraîcheur des résultats.

² On trouvera en [Annexe A1](#) des informations sur les recensements dans l'Histoire.

Tous les ans, la population de toutes les collectivités territoriales et de toutes les circonscriptions administratives sera actualisée et une description statistique détaillée de l'ensemble du pays, de ses territoires et des quartiers des grandes villes sera disponible.

Ainsi, pour reprendre l'exemple de l'élaboration en 1998 et 1999 des contrats de plan Etat-régions, le nouveau recensement aurait permis aux décideurs de s'appuyer sur des résultats de 1998 pour le cadrage régional et de 1996 pour les zones infrarégionales, au lieu de résultats datant de 1990.

Rénover le recensement de la population, c'est se préparer à fournir aux élus et aux cadres locaux une photographie régulière de leur territoire, indispensable pour la définition des politiques de la ville, pour les études d'impact de travaux d'infrastructure ou de construction, pour l'élaboration des plans d'occupation des sols, etc. De cette manière, les décideurs disposeront à tout moment d'une information récente pour éclairer leurs choix.

A.3 Faciliter le financement du recensement de la population

Un recensement classique impose de concentrer des crédits très importants sur une courte période, ce qui peut constituer une difficulté majeure. C'est pour une raison financière que le recensement général initialement prévu en 1997 a dû être repoussé à 1999. Avec le recensement rénové, la dépense publique sera répartie sur chaque année. Le coût du recensement rénové sera équivalent à celui d'un recensement général de la population, mais lissé sous la forme d'une dépense budgétaire annuelle constante.

La dépense par personne recensée sera inchangée, mais l'information produite sera plus abondante, plus régulière et plus rapidement élaborée.

A.4 Tenir compte des modes de vie et de l'opinion des habitants

Il est de plus en plus difficile pour les agents recenseurs de joindre les habitants des grandes villes. Dans les ménages de personnes actives, il est fréquent de ne trouver personne au domicile dans la journée. Par ailleurs, beaucoup de personnes âgées répugnent à ouvrir leur porte et la prolifération des digicodes et autres dispositifs de protection multiplie les obstacles. La méthode du recensement exhaustif atteignait ainsi ses limites. De plus, le recensement général de la population apparaissait quelque peu désuet dans ses techniques et, pire, était exposé comme dans d'autres pays au risque d'un mouvement d'opinion porteur de suspicion à l'égard de la collecte exhaustive d'informations relatives aux personnes et à leur logement.

Or, avec les progrès réalisés en matière de cartographie et d'exploitation des fichiers administratifs, et grâce à l'emploi de techniques statistiques innovantes, il devient possible de moderniser et d'alléger, dans le plus strict respect des libertés individuelles, le dispositif de collecte et d'optimiser le processus de production des résultats. Ainsi, par exemple, un échantillonnage à partir d'une base exhaustive d'adresses permet de ne pas interroger tout le monde dans les villes. De sorte que, pour une même dépense, on peut interroger plus souvent une fraction tournante de la population et, ainsi, avoir une information plus fraîche.

Au total, les nouvelles techniques mises en œuvre assurent une meilleure qualité de la collecte de l'information et, partant, une meilleure qualité du recensement.